



**PROCES VERBAL DU COMITE DE PAYS**

Mercredi 18 décembre 2024

Étaient présents :

**Pour Nevers Agglomération :** Rose-Marie GERBE, Anne WOZNIAK (arrivée à partir de la délibération 33-2024)

**Pour la CC Cœur de Loire :** Michel BARRIERE, Raymond LE VAN, [Patrick RAPEAU](#)

**Pour la CC Les Bertranges :** [Éric GUYOT](#), Rémy PASQUET

**Pour la CC Nivernais Bourbonnais :** Adrien AUFEVRE (arrivé à partir de la délibération 37-2024)

Étaient représentés :

Sylvain COINTAT a donné pouvoir à Eric GUYOT

Étaient excusés :

**Pour Nevers Agglomération :** Fabrice BERGER, Philippe CORDIER, Julien JOUHANNEAU

**Pour la CC Cœur de Loire :** Hicham BOUJLILAT, Françoise CROTTET-FIFEAT, Daniel GILLONIER, [Marie-France LURIER](#)

**Pour la CC Les Bertranges :** Gille DEVIENNE

**Pour la CC Sud Nivernais :** [Philippe ROLLIN](#), Christine VINGDIOLET

*En noir, apparaissent les noms des titulaires et en bleu les noms des suppléants.*

# ORDRE DU JOUR

---

	Rapporteur
1. Approbation du procès-verbal du Comité du 19 septembre 2024	Eric GUYOT
<i>Alimentation – PAT</i>	
2. Approbation du plan d'action du PAT	
3. DDS soutien à la structuration des PAT de Niveau 2	
4. Convention avec l'abattoir de Cosne	
5. Participation au capital de la SCIC « Cosne Abattoir Haut Val de Loire » et désignation d'un représentant au sein de la société	Eric GUYOT
6. Participation au capital de la SCIC « La Foncière agricole de la Nièvre » et désignation d'un représentant au sein de la société	
<i>Finances – Ressources humaines</i>	
7. Débat d'orientations budgétaires 2025	
8. Approbation de la cotisation 2025 des intercommunalités membres du Pays	
9. Demande de subvention ingénierie 2025 du Pays	Eric GUYOT
10. Demande de subvention pack attractivité santé 2025	
11. Demande de subvention animation 2025 Natura 2000	
12. Demande de subvention expérimentation territoires transition écologique et santé	Eric GUYOT
13. Questions diverses	

Préalable : nomination du secrétaire de séance : Raymond LEVAN

Le quorum n'ayant pas été atteint le 11 décembre, Eric GUYOT, président, a reconvoqué le comité ce mercredi 18 décembre à 17 heures.

## **1. Délibération 30-2024 : Approbation du procès-verbal du Comité du 19 septembre 2024**

Après en avoir délibéré, le Comité:

- ✓ approuve le procès-verbal du Comité du 19 septembre 2024.

## 2. Délibération 31-2024 : Approbation du plan d'action du PAT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le PAT du Pays Val de Loire Nivernais est passé en PAT Niveau 2 suite à la demande déposée à la DRAAF en février 2024.

En mai 2024, le Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de la Forêt a mis à jour les critères auxquels doivent répondre les PAT de Niveau 2, le PAT du Pays Val de Loire Nivernais a donc dû mettre à jour des données du diagnostic, préciser les indicateurs évaluatifs et en a profité pour mettre à jour son plan d'action et de financement avec les projets qui ont émergé cette année.

Ce plan d'action reste évolutif, il est possible d'y ajouter des actions au fil de l'eau si elles correspondent aux axes et aux thématiques retenues. Il est révisé tous les ans.

### Plan d'action mis à jour au 3 octobre 2024

<b>Légende</b>	Pilotage Pays	Co-pilotage Pays	Suivi de l'action
----------------	---------------	------------------	-------------------

<b>Axe 1 Améliorer l'accès à une alimentation locale, durable et de qualité dans les restaurations collectives du territoire</b>				
<b>Thématiques</b>	<b>Actions</b>	<b>Pilote/Partenaires potentiels</b>	<b>Date prévisionnelle de mise en œuvre</b>	<b>Coûts /Financements (2025-2027)</b>
Favoriser la formation des équipes de cuisine	Formation cuisiniers et animateurs de salle	Pays/ BioBFC, CNFPT, Agglo Nevers	?	
	Accompagnement Cuisine des Saveurs	Agglo Nevers/ BioBFC, CA58, Pays	2023/2024	
	COOPALES (Coopération Pour une Alimentation Locale et Solidaire)	ASEM/ Pays, Agglo Nevers, PNM, CD58/ BioBFC, CA58	2024-2027	73 272€ /AAC Soutien à la structuration des PAT Niv.2
	Accompagnement des restaurants collectifs du territoire du Pays (Cœur de Loire, Saint-Léger-des-Vignes)	Pays/ BioBFC, CA58, EPCI, Communes	2025- ?	18 100,5€ / AAC Soutien à la structuration des PAT Niv.2
	Chantier maraichage de l'ASEM pour fournir la restauration collective	ASEM/ Agglo Nevers, CD58, BioBFC, CA58	2022 2023	
	Espace-test maraicher à Coulanges-lès-Nevers	Commune/ Agglo Nevers, Semeurs du possible	2023	

	Les Bourg'eons de Varennes : régie maraichère municipale	Commune	2022	
	Réhabilitation Auberge Urzy pour restauration privée et appro cantines de la commune	Commune	2023/2024	
<b>Axe 2 Améliorer l'accès à une alimentation locale, durable et de qualité pour tous</b>				
Thématiques	Actions	Pilote/Partenaires potentiels	Date prévisionnelle de mise en œuvre	
Soutenir et développer les points et infrastructures de vente de produits locaux	Augmenter la présence de produits locaux sur les marchés de plein vent	Pays/ CD58, Communes	2025-2027	8 201.01€/ AAC Soutien à la structuration des PAT Niv.2
	Coordonner les installations de casiers automatiques dans les communes	Pays/ Communes	2023 - ?	4 881,55€/ AAC Soutien à la structuration des PAT Niv.2
	Aménagement d'une épicerie automatique de producteurs et boulangerie (phase 2) à Livry	Commune	2023/2024	
	Soutenir et accompagner les épiceries associatives du territoire	CD58, PVLN/ Bouge ton Coq, Associations	2023-2027	4 881,55€/ AAC Soutien à la structuration des PAT Niv.2
	Cartographie des points de vente de produits locaux	DDT	2024/2025	
Promouvoir les produits locaux	Cartographie interactive des producteurs du Pays (lien avec J'veux du Local 58 ?)	?	?	
Promouvoir les produits locaux	Guide des producteurs locaux du Pays	Pays/ CA58, CD58, Toques Nivernaises	2022-2023 2025	16 198.66€/ AAC Soutien à la structuration des PAT Niv.2
Favoriser l'accès à une alimentation saine et de qualité aux	Réflexion sur les bons alimentaires de l'aide d'urgence du CCAS de la Charité-sur-Loire	Commune, Pays/ CCAS, CSC	?	

publics plus précaires	Amélioration en distribution d'aide alimentaire des zones blanches du sud de la Nièvre	Banque Alimentaire de Bourgogne/ France Active Bourgogne, CD58, Pays	2024/2025	
<b>Axe 3 Sensibiliser à l'agriculture et à l'alimentation comme facteur de protection de la santé</b>				
Thématiques	Actions	Pilote/Partenaires potentiels	Date prévisionnelle de mise en œuvre	
Sensibilisation au lien entre santé et alimentation	Ateliers santé-environnement pour les enfants de 5 centre-sociaux dans le CLS	Pays/ Resedia, BioBFC, CA58, Sieeen, Syctom St-Pierre le Moutier, Toques Nivernaises	2022	ADEME, DREAL
	Expérimentation Alimentation-santé/ Fast & Good Food à l'ISAT	Pays, Donativo/ ISAT, Agglo Nevers, USON, CS Fourchambault	2023	Contrat de Soutien avec le Département
	Organisation d'ateliers alimentation-santé auprès des étudiants de l'ISAT	Pays/ Nevers Agglo, UDAF 58, Toques Nivernaises, Chambre d'Agriculture 58	2023-2027	6 443.65€/ AAC Soutien à la structuration des PAT Niv.2
	Création ONDINE : outil mobile de médiation et de sensibilisation à l'alimentation saine, durable et de qualité et de promotion des produits locaux	Pays/ ESAAB, Atelier des Composites	2023/2024	183 300€/ LEADER
	Prêt de ONDINE	Pays/ Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre	2024 - ?	2 327.98€/ AAC Soutien à la structuration des PAT Niv.2
	Déploiement du programme Lait et Fruit à l'école	Pays, DDT 58	2025-2027	5 857,86€/ AAC Soutien à la structuration des PAT Niv.2
	Evènement alimentation et santé régulier	Pays/ LEGTA Challuy Sermoise, Agglomération de Nevers, BioBFC, CA58	2024- ?	11 715.73€/ AAC Soutien à la structuration des PAT Niv.2/ Contrat de soutien avec le Département

	Installation d'une cuisine dans les nouveaux locaux du CS de Prémery	<i>CS Prémery</i>	<i>2024/2025</i>	
	Actions des CS dans le cadre de leurs animations	<i>Centre-sociaux/ Fédé CS</i>		
Sensibilisation anti-gaspillage	Mise en place de compostage collectif sur l'Agglo de Nevers en lien avec la Fédé des CS	<i>Agglo Nevers/ Fédé CS</i>	<i>2023/2024</i>	
Sensibilisation anti-gaspillage	Mettre en place un diagnostic et des mesures anti-gaspillages dans les cantines scolaires volontaires	<i>Pays/ BioBFC ?</i>	<i>2025</i>	
Refaire du lien entre la population et le monde agricole	Opération fermes ouvertes	<i>CA58/ producteurs</i>	<i>Annuel</i>	
	Journée « un Samedi à la Ferme »	<i>CA58</i>	<i>2023 2024 ?</i>	
	Intervention d'étudiants agricole dans les écoles	<i>LEGTA Nevers-Challuy</i>	<i>?</i>	
	Actions des CS dans le cadre de leurs animations	<i>Centre-sociaux/ Fédé CS</i>	<i>?</i>	
Soutenir et développer les jardins partagés et la pratique du potager chez-soi	Jardins partagés à Varennes-Vauzelles	<i>Commune/ Nièvre Habitat, Foyer, Ecole</i>	<i>2024</i>	
Formation à l'éducation au goût	PRALINES "Promotion de l'Alimentation : Nutrition, Environnement et éveil Sensoriel "	<i>Promotion Santé BFC/ Pays, etc.</i>	<i>2023-2024</i>	<i>PRALIM 2024</i>
Sensibilisation des élu-es	Sensibiliser les élus aux enjeux portés par le PAT	<i>Pays</i>	<i>2023 - ?</i>	<i>18 550€/ AAC Soutien à la structuration des PAT Niv.2</i>

	Information sur la loi EGALIM : ses objectifs, ses échéances et sur le dispositif de Cantine à 1€	Pays/ EPCI, Communes	2023 - ?	18 550€/ AAC Soutien à la structuration des PAT Niv.2
	Information pour le déploiement du dispositif Cantine à 1€	Pays/ EPCI, Communes	2024 - ?	AAC Soutien à la structuration des PAT Niv.2
PNNS	Adhérer à la Charte PNNS en tant que collectivité active	Pays/ IREPS, ARS	2024	
Information aux agentes et aux agents des collectivités	Sensibiliser les agents aux enjeux portés par le PAT (Plateforme Ma Cantine, Marché Public pour la restauration collective, loi Egalim, etc.)	Pays/ EPCI, Communes	2023 - ?	AAC Soutien à la structuration des PAT Niv.2
<b>Axe 4 Accompagner le monde agricole dans son évolution</b>				
<b>Thématiques</b>	<b>Actions</b>	<b>Pilote/Partenaires potentiels</b>	<b>Date prévisionnelle de mise en œuvre</b>	
Logistique	Etude CA58	CA58/ Pays, PNM, Agglo Nevers, CD58	2023-2024	
	Office d'approvisionnement en produits locaux pour la Restau Co	Pays VLN, PNM, Département, Nevers Agglo	2025-2026	150 000€/ AAC Soutien à la structuration des PAT Niv.2
Accompagner à l'installation de nouveaux projets agricoles	Méthodologie d'accueil des porteurs de projet agricoles pour les collectivités	?/ Pays, PNM, Agglo Nevers, CD58, CA58, BioBFC	?	
Accompagner la transmission des exploitations agricoles et encourager les formes novatrices	Café transmission	TdL/ Pays, BioBFC, CA58, SAFER	?	
	Territoire Agricole Engagé : Organiser la relève agricole sur le territoire	Pays/ Eloï, Geolink, Chambre d'Agriculture 58, SAFER, BioBFC	2024-2026	79 781.34€/ Contrat de soutien du Département/ AAC Soutien à la structuration des PAT Niv.2
	Transmissions innovantes	Pays, PNM, CD58, Agglo Nevers/ CA58, BioBFC	?	



	Week-end de transmission	<i>Pays/?</i>	<i>?</i>	<i>?</i>
Activités de transformation	Accompagnement pour la modernisation et le développement de l'activité de l'abattoir multi espèces de Cosne-sur-Loire	<i>Pays/ SA Cosne Abattoir, CA58, CC Cœur de Loire, CD58</i>	<i>2023-2027</i>	<i>200 000€/ Fond Vert</i>
	Etude Conserverie/ Légumerie	<i>CD58/ Ceresco, Pays, PNM, Agglo Nevers</i>	<i>2023/2024</i>	
Filières	Etude Filière Viande Bovine	<i>CD58/ CERD, BioBFC, Pays, Agglo Nevers, etc.</i>	<i>2023/2024</i>	
	Filière fruit	<i>?</i>	<i>?</i>	
Foncier	Cartographie du foncier disponible et cultivable par commune à l'échelle du Pays	<i>?/ Communes, EPCI, SAFER, TdL</i>	<i>?</i>	
	Cartographie du foncier public disponible pour le maraîchage sur les communes	<i>CD58, Pays/ EPCI, Communes</i>	<i>2023 - ?</i>	
<b>Axe 5 Gouvernance et communication du PAT</b>				
Communication	Logo PAT Pays	<i>Pays</i>	<i>2022</i>	
	Flyers de présentation du PAT à destination des élus et des partenaires potentiels	<i>Pays</i>		
	Diagnostic alimentaire du Pays	<i>Pays</i>	<i>2022-2023</i>	
Gouvernance	Animer le COPIIL du PAT et la Commission Alimentation	<i>Pays</i>		<i>20 307,26€/ AAC Soutien à la structuration des PAT Niv.2</i>
	Participation aux instances du Pays	<i>Pays</i>		
	Coordination avec les PAT Nivernais	<i>Pays, PNM, Nevers Agglo, CD58</i>		
	Participation aux réseaux national et régional	<i>Pays</i>		

Eric GUYOT souligne le lien entre le projet COOPALES et celui du Rungis rural (une ingénierie commune entre les 2 pays, Nevers Agglomération et le département financée via un appel à projet soutien aux PAT par les 2 pays) ; il faut valoriser les produits locaux.

Rose-Marie GERBE ajoute que l'Office de tourisme de Nevers présente à la vente des box de produits locaux et félicite l'effort général fait en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Comité:

- ✓ valide le plan d'action mis à jour du PAT Pays Val de Loire Nivernais ;
- ✓ autorise le Président à signer tous les documents liés au passage au PAT Niveau 2 renforcé



### 3. Délibération 32-2024 : Demande de subvention « AAC Soutien à la structuration des PAT de Niveau 2 »

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'Etat consacre une mesure des fonds en faveur de la souveraineté et des transitions au déploiement des PAT. Pour soutenir ces dispositifs dans la mise en œuvre de leur plan d'action, un appel à candidature « Soutien à la structuration des PAT de niveau 2 » a été lancé début juillet. Une enveloppe est disponible dans chaque Région, le financement peut aller jusqu'à 36 mois pour des projets de 50 000€ à 200 000€ avec une prise en charge jusqu'à 70% des dépenses.

Sont éligibles, les dépenses de fonctionnement (salaires et prestations), du chef de file et des partenaires, nécessaires à la mise en œuvre des actions stratégiques du plan d'action du PAT.

Pour répondre à cet AAC, une mise à niveau du PAT Niveau 2 est demandée pour respecter l'instruction du 29 mai 2024 qui renforce les critères d'obtention du Niveau 2.

Dans ce cadre, sont inclus dans cette demande de financement les projets suivants :

- Le poste d'animation et de coordination du PAT du Pays Val de Loire Nivernais pour :
  - o Suivi et coordination de l'accompagnement à l'approvisionnement local des restaurants collectifs (2025)
  - o Augmenter la présence de produits locaux sur les marchés de plein vent (2025-2027)
  - o Coordonner les installations de casiers automatiques dans les communes (2025-2027)
  - o Soutenir et accompagner les épiceries associatives du territoire (2025-2027)
  - o Organisation d'ateliers alimentation-santé auprès des étudiants de l'ISAT (2025-2027)
  - o Déploiement du programme Fruit & Lait à l'école sur le territoire (2025-2027)
  - o Organisation d'un évènement régulier alimentation santé pour communiquer sur le PAT et ses partenaires (2025-2027)
  - o Sensibilisation des élus et agents aux enjeux portés par le PAT (2025-2027)
  - o Sensibilisation et informations aux élus, agents des collectivités et les gestionnaires sur la loi EGALIM, la plateforme Ma Cantine et le dispositif Cantine à 1€ (2025-2027)
  - o Suivi du Programme Territoire Agricole Engagé en Pays Val de Loire (2025-2026)
  - o Organisation des instances PAT et la participation à la coordination InterPAT Nivernaise (2025-2027)
  - o Guide des producteurs du Pays Edition 2025
- L'accompagnement d'établissements de restauration collective (prestation-2025)
- La phase 2 du programme Territoire Agricole Engagé en Pays Val de Loire Nivernais (prestation-2026)
- Le fonctionnement d'Ondine (temps d'agent-2025-2027)
- Le Guide des Producteurs Locaux du Pays Edition 2025 (temps d'agent)
- Le projet COOPALES (COOpération Pour une Alimentation Locale et Solidaire) par l'ASEM et un groupe de maraichers (2025-2026)
- La moitié d'un poste pour la préfiguration et la première année de l'office d'approvisionnement local pour la restauration collective –Rungis Local porté avec le Pays Nivernais Morvan (2025-2026).

Le plan de financement prévisionnel sur 3 ans est le suivant :

Suivi et coordination de l'accompagnement à l'approvisionnement local des restaurants collectifs :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaires	4100,5€	Etat	12 670,35€
Autres dépenses	14 000€	Autofinancement	5 430,15€
<b>TOTAL</b>	<b>18 100,5€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 100,5€</b>

Expérimentation « Territoire Agricole Engagé » sur le Pays Val de Loire Nivernais :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaires	8 591,53€	Etat	29 387,07€
Autres dépenses	33 390€	Autofinancement	12 594,46€
<b>TOTAL</b>	<b>41 981,53€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>41 981,53€</b>

Fonctionnement Ondine (cuisine mobile de sensibilisation) :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaires	2327,98€	Etat	1 629,59€
Autres dépenses	0€	Autofinancement	698,39€
<b>TOTAL</b>	<b>2327,98€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2327,98€</b>

Guide des Producteurs du Pays :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaires	13 069,67€	Etat	9 148,77€
Autres dépenses	0€	Autofinancement	3 920,9€
<b>TOTAL</b>	<b>13 069,67€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 069,67€</b>

Projet COOPALES (COOpération Pour une Alimentation Locale et Solidaire) :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaires	40 914,74€	Etat	35 423,66€
Autres dépenses	9 690,49€	Autofinancement	15 181,5€
<b>TOTAL</b>	<b>50 605,23€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>50 605,23€</b>

Augmenter la présence de produits locaux sur les marchés de plein vent :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaires	8201,01€	Etat	5 740,71€
Autres dépenses	0€	Autofinancement	2 460,3€
<b>TOTAL</b>	<b>8201,01€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8201,01€</b>

Coordonner les installations de casiers automatiques dans les communes :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaires	4 881,55€	Etat	3 417,09€
Autres dépenses	0€	Autofinancement	1 464,47€
<b>TOTAL</b>	<b>4 881,55€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 881,55€</b>

Organisation d'ateliers Alimentation Santé auprès des étudiants de l'ISAT :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaires	6443,65€	Etat	4 510,55€
Autres dépenses	0€	Autofinancement	1 933,09€
<b>TOTAL</b>	<b>6443,65€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6443,65€</b>

Soutenir les épicerie associatives du territoire :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaires	4 881,55€	Etat	3 417,09€
Autres dépenses	0€	Autofinancement	1 464,47€
<b>TOTAL</b>	<b>4 881,55€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 881,55€</b>

Déploiement du programme Fruit et Lait à l'école sur le territoire :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaires	5 857,86€	Etat	4 100,5€
Autres dépenses	0€	Autofinancement	1 757,36€
<b>TOTAL</b>	<b>5 857,86€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 857,86€</b>

Organisation d'un évènement alimentation santé régulier :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaires	11 715,73€	Etat	8 201,01€
Autres dépenses	0€	Autofinancement	1 757,36€
<b>TOTAL</b>	<b>11 715,73€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11 715,73€</b>

Sensibiliser les élus et les agents aux enjeux portés par le PAT :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaires	18 549,9€	Etat	12 984,93€
Autres dépenses	0€	Autofinancement	5 564,97€
<b>TOTAL</b>	<b>18 549,9€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 549,9€</b>

Sensibiliser et informer les élus, agents des collectivités et les gestionnaires sur la loi EGALIM, la plateforme Ma Cantine et le dispositif Cantine à 1€ :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaires	18 549,9€	Etat	12 984,93€
Autres dépenses	0€	Autofinancement	5 564,97€
<b>TOTAL</b>	<b>18 549,9€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 549,9€</b>

Office d'approvisionnement local pour la restauration collective - Rungis Rural :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaires	60 000€	Etat	42 000€
Autres dépenses	0€	Autofinancement	18 000€
<b>TOTAL</b>	<b>60 000€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>60 000€</b>

Organisation des COPILs du PAT et coordination interPAT :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaires	20 307,26€	Etat	14 215,08€
Autres dépenses	0€	Autofinancement	6 092,18€
<b>TOTAL</b>	<b>20 307,26€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 307,26€</b>

Budget global hors ASEM :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaires	200 365,39€	Etat	173 428,78€
Autres dépenses	47 390€	Autofinancement	74 326,62€
<b>TOTAL</b>	<b>247 755,39€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>247 755,39€</b>

Budget global :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaires	228 392,83€	Etat	199 831,32€
<i>Dont salaire du poste animation PAT</i>	<i>133 559,28€</i>		
Autres dépenses	57 080,49€	Autofinancement	85 642€
<b>TOTAL</b>	<b>285 473,32€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>285 473,32€</b>

Eric GUYOT ajoute que ce plan présente deux sensibilisations sur la communauté de communes Cœur de Loire et la commune de St Léger des Vignes, en partenariat avec Bio Bourgogne. Cependant, il regrette que seulement 125 000 € de subvention sera accordée (au lieu de 199 000 € demandés).

Après en avoir délibéré, le Comité :

- ✓ valide le plan d'action mis à jour du PAT Pays Val de Loire Nivernais ;
- ✓ autorise le Président à signer tous les documents liés au passage au PAT Niveau 2 renforcé



## 4. Délibération 33-2024 : Convention avec l'abattoir de Cosne

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération 14-2024 de demande de financement d'un chef de projet chargé de suivre le projet de redynamisation de l'abattoir,

Arrivée d'Anne WOZNIAK.

Le projet de redynamisation de l'abattoir de Cosne-Cours-sur-Loire est structurant pour le territoire, et rayonne même au-delà du Pays, dans l'Yonne et dans la Région Centre-Val-de-Loire. Depuis 2019, le Pays accompagne l'abattoir dans ce projet. L'outil, vieux d'une trentaine d'année, ne peut plus fonctionner longtemps en l'état. L'objectif est donc de le moderniser, de transformer la société qui l'utilise et de compléter l'offre avec un atelier de transformation pour fournir des prestations demandées par certains acteurs du territoire (du steak haché par exemple).

Ce projet s'intègre depuis 2022 dans le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Pays puisqu'il répond à plusieurs enjeux :

- maintenir l'activité d'abattage sur le territoire pour éviter aux éleveurs et à leurs bêtes des longs trajets et par extension maintenir une activité d'élevage
- permettre à la restauration collective de s'approvisionner en viande locale et de qualité
- doter le territoire d'un outil de transformation en complément des outils déjà existants pour fournir en circuit-court

Pour mettre en œuvre ce projet, la mise en place d'une ingénierie spécifique est nécessaire. Afin de pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier de l'Etat au titre du Fonds Vert, il a été décidé que le Pays porte l'ingénierie et fasse les démarches de demande de financement (cf délibération 14-2024). Afin de limiter l'autofinancement du Pays à 40%, il a été convenu que l'abattoir participe au financement de l'ingénierie, à hauteur de 15%.

Cette participation doit se formaliser au travers d'une convention (*cf annexe 2*).

Le président précise que le poste de chef de projet agriculture et agro-alimentaire a été pourvu depuis fin octobre par Annabelle VALLET ; elle travaillait auparavant sur un poste chez Jacquet BROSSARD.

Après en avoir délibéré, le Comité :

- ✓ valide la convention ;
- ✓ autorise le Président à signer cette convention et tout document y afférent.



## 5. Délibération 34-2024 : Participation au capital de la SCIC « Cosne Abattoir Haut Val de Loire » et désignation d'un représentant au sein de la société

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article 36 de la loi n° 2001-624 autorisant les collectivités publiques à participer au capital des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC),

**VU** la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,

**VU** la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (notamment l'article 221,

Le Pays Val de Loire Nivernais accompagne depuis 2019 l'Abattoir de Cosne dans son projet de modernisation et d'atelier de transformation, via son programme LEADER puis son Projet Alimentaire Territorial (PAT). En effet, c'est un outil indispensable pour le territoire qui fait vivre sa filière viande.

L'abattoir de Cosne, actuellement sous la forme de Société Anonyme (S.A), a choisi de transformer son statut juridique en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) afin de permettre à tous les acteurs de la filière d'intégrer la société et notamment les collectivités publiques (*cf projet de statuts en annexe 3*).

Compte tenu du préambule et de l'objet social inscrits dans les statuts de la SCIC, la souscription au capital social correspond au projet de territoire du Pays Val de Loire Nivernais et de son PAT.

Le montant de la part a été fixé à 173 €.

Le bulletin de souscription sera signé en deux originaux.

Rémy PASQUET demande le montant du capital (réponse 239 000 €) et Raymond LE VAN s'interroge sur les financements de la construction et de l'exploitation ; est-ce que toutes les entités vont participer à la construction ? Eric GUYOT lui répond qu'une étude de faisabilité financée par LEADER permettra d'apporter des réponses concrètes à ce sujet.

Michel BARRIERE évoque les problèmes rencontrés autrefois autour des modes de transport. Eric GUYOT le rassure ; aujourd'hui, des normes encadrent le bien-être animal.

Après en avoir délibéré, le Comité:

- approuve l'entrée du Pays au capital de la SCIC « Cosne Abattoir Haut Val de Loire » en souscrivant 10 parts ;
- accepte que le Pays pose sa candidature au mandat de membre du conseil d'administration de la future SCIC ;
- désigne Eric GUYOT comme représentant du Pays dans le collège « collectivités » de la SCIC lors des assemblées et au conseil d'administration (si la collectivité est élue) ;
- acquitte la cotisation correspondant à cette adhésion, laquelle s'élève à 1 730 €.





## 6. Délibération 35-2024 : Participation au capital de la SCIC « La Foncière agricole de la Nièvre » et désignation d'un représentant au sein de la société

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article 36 de la loi n° 2001-624 autorisant les collectivités publiques à participer au capital des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC),

L'agriculture dans la Nièvre représente 400 000 hectares de terres agricoles, soit 56% de la surface du département, sur lesquelles travaillent 3 200 exploitations. Elles permettent de générer en 2024 5 500 emplois directs, ce qui représente 5% de l'emploi total contre 2,4% en moyenne au niveau national. Le point faible de l'agriculture nivernaise réside dans la faiblesse de sa production de fruits et légumes : seuls 72 hectares et 8% des exploitations y sont consacrés.

Par ailleurs, la Nièvre n'est pas épargnée par la diminution importante de la population agricole (de 9% entre 2012 et 2018 par exemple). En effet, seuls 6 agriculteurs sur 10 sont remplacés lors des départs en retraite. C'est pour tenter d'inverser cette tendance que le Pays s'est lancé dans l'expérimentation « Territoire agricole engagé ».

Enfin, même si la capacité nourricière de la Nièvre est importante (si l'ensemble des terres agricoles étaient destinées à l'alimentation locale, elles pourraient nourrir 936 000 personnes), elle est menacée par l'artificialisation des sols : entre 2000 et 2024, en moyenne 120 hectares de terres agricoles sont consommés tous les 6 ans dans le département. Cette artificialisation entraîne une perte d'autonomie et de souveraineté alimentaire.

Il y a donc un enjeu de sécurisation du foncier agricole, identifié dans le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Pays.

C'est pourquoi, plusieurs acteurs de la Nièvre (collectivités, institutions agricoles, agriculteurs, partenaires, citoyens, propriétaires de foncier) ont décidé de créer une SCIC pour acquérir du foncier dans le département, en vue de lui donner (ou de maintenir) une vocation agricole sanctuarisée sur le très long terme (*cf projet de statuts en annexe 4*).

Le montant de la part a été fixé à 100 €, chaque collectivité territoriale doit prendre au moins 25 parts, soit 2 500 €.

Le bulletin de souscription sera signé en deux originaux.

Après en avoir délibéré, le Comité:

- approuve l'entrée du Pays au capital de la SCIC « La Foncière agricole de la Nièvre » en souscrivant 25 parts ;
- accepte que le Pays pose sa candidature au mandat de membre du conseil d'administration de la future SCIC ;
- désigne Christophe FRAGNY comme représentant du Pays dans le collège « collectivités » de la SCIC lors des assemblées et au conseil d'administration (si la collectivité est élue) ;
- acquitte la cotisation correspondant à cette adhésion, laquelle s'élève à 2500 €.



## 7. Délibération 36-202 : Débat d'orientations budgétaires 2025

**Rapporteur : Pierre BILLARD**

**VU** l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que « *dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

*Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret »,*

**VU** l'article L 5211-36 du CGCT (et l'article L 5711-1), l'article précité est applicable aux établissements publics de coopération intercommunale dont les syndicats mixtes. Le Pays Val de Loire Nivernais est donc tenu d'organiser un débat d'orientations budgétaires pour l'année 2025,

Le débat d'orientation budgétaire a pour objet de permettre au Comité de connaître les orientations du budget primitif et de présenter les principales actions dans l'année de l'exercice.

Le budget 2025 du Pays devrait intervenir dans un contexte budgétaire plus tendu qu'à l'ordinaire pour le Pays pour 4 raisons :

- ✓ Les annonces gouvernementales de réduction des dépenses : si les conséquences pour le Pays sont encore mal définies, elles devraient concerner les contractualisations de l'Etat comme celles des collectivités locales, sur l'ingénierie comme sur les projets.
- ✓ Les délais de paiement des fonds européens : comme les générations précédentes, la programmation 2023-2027 connaît des délais dans la mise en place des outils de gestion. Ainsi, en 2025, que ce soit pour le programme LEADER comme pour Natura 2000, il ne devrait pas y avoir de versement de subvention. Au vu des conséquences sur la trésorerie du Pays, il sera vraisemblablement nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie, à moins d'augmenter la cotisation des intercommunalités.
- ✓ Le poids cumulé de l'inflation : comme toutes les autres collectivités, le Pays a subi l'inflation qui a touché quasiment tous ses postes de dépense, même si les efforts de gestion ont permis de la contenir.  
Depuis 2019 (année de l'instauration de la cotisation à 1,40€/habitant), l'inflation est de 16,2%, quand dans le même temps, les cotisations des EPCI ont diminué de 3,82%.  
Si le taux d'inflation avait été appliqué à la cotisation au Pays, elle serait cette année de 245 818 € (au lieu de 203 449 €), soit 1,69€/habitant (pour rappel, les EPCI disposent de recettes qui ont, elles, évolué avec l'inflation). Dit autrement, en tenant compte de l'inflation, la cotisation des EPCI représente aujourd'hui l'équivalent d'une cotisation de 1,20€/habitant en 2019.
- ✓ La montée en puissance du Pays : cette montée en puissance, souhaitée par les élus pour passer d'un territoire de gestion d'enveloppes financières à un territoire de projet, s'est traduite sur le plan budgétaire : augmentation des dépenses liées aux projets (de 35 948 € en 2019 à 132 037€ en 2023), ainsi que des frais salariaux (+ 66 000€ entre 2019 et 2023).

Jusqu'ici, le Pays a pu y faire face grâce aux efforts de gestion, à la modification de son organisation (fin du Conseil de Développement sous forme associative), et à l'optimisation des financements. On atteint cependant les limites des capacités financières du Pays : à organisation constante, pour poursuivre la conduite de projets par le Pays, la cotisation devra nécessairement augmenter en 2025 ou 2026 ou 2027.

### Prospective budgétaire

Il convient tout d'abord de situer cet exercice 2025 dans le moyen terme et distinguer 2 cas de figure :

- Les missions actuellement portées par le Pays :
  - ✓ l'élaboration et l'animation du projet de territoire, recentré sur 5 thématiques :
    - santé
    - attractivité-promotion du territoire
    - transition écologique et alimentaire
    - urbanisme - revitalisation des centres-bourgs
    - mobilité
  - ✓ l'élaboration, la gestion et l'animation des contractualisations (Europe, Etat, Région, Département) ;
- Les missions ou compétences pour lesquelles plusieurs élus s'interrogent quant à un rapprochement avec le Pays, pour des raisons de cohérence territoriale mais aussi d'optimisation des deniers publics :
  - ✓ les contrats territoriaux de rivière (pour lesquels la Région demande un portage par un syndicat mixte). Une étude est en cours pour le portage des 2 contrats sur le Nord du Pays. Au-delà, la question de l'exercice de la compétence GEMA se pose ;
  - ✓ le SCoT : sur 35 territoires de projets en Région, 27 portent un SCoT, 5 sont regroupés au sein de SCoT, 2 EPCI ne portent pas de SCoT, la Nièvre fait figure d'exception, avec un SCoT à cheval sur 2 Pays.

Le budget 2025 et les suivants seront tributaires des choix qui seront effectués.

### Perspectives budgétaires 2025

#### **DEPENSES 2025**

- Les charges à caractère général comprennent :
  - Les projets qui nécessitent une prestation. 7 sont à ce jour identifiés :
    - ✓ SANTE : pack attractiv santé : week-end des internes, salons, événements (35 000 €)
    - ✓ AGRICULTURE-ALIMENTATION :
      - Accompagnement cantines scolaires produits bio locaux (14 000 €)
      - Expérimentation Territoires Agricoles Engagés (36 000 €)
    - ✓ MOBILITE : expérimentation mobilité-santé et plus (68 000 €)
    - ✓ VILLES ET VILLAGES DU FUTUR :
      - Etude tiers-lieux (57 840 €)
      - Événement en partenariat avec Nevers et Nevers Agglomération (15 000 €)
    - ✓ TRANSITION ECOLOGIQUE : animation des 2 zones Natura 2000 (150 000 €)

- Les charges de fonctionnement (48 000 €) : locaux, véhicules, copieur, frais de déplacement et de réception...

➤ Les charges de personnel et assimilés : 449 679 €

Elles devraient augmenter par rapport au BP 2024, au regard de l'augmentation du nombre d'agents : 2 postes supplémentaires ont été créés à l'automne 2024 sur la transition écologique (condition indispensable pour bénéficier d'un financement de l'ingénierie par la Région), et sur le projet de restructuration de l'abattoir de Cosne (poste porté par le Pays pendant 3 ans avant transfert à l'abattoir).

Elles correspondent aux frais liés à l'équipe technique du Pays (frais salariaux, mutuelle, CNAS...) : 10 ETP au 1<sup>er</sup> janvier 2025 : 1 directeur, 1 assistante administrative et financière, 1 cheffe de projet alimentation/PAT, 1 cheffe de projet agriculture et agro-alimentaire, 2 chefs de projet santé, 1 cheffe de projet transition écologique, 1 cheffe de projet développement territorial, 1 cheffe de projet promotion territoriale, 1 cheffe de projet LEADER/mobilité.

Au regard de l'augmentation des différentes dépenses du Pays et de la diminution de certains financements, il est envisagé de ne pourvoir pour l'instant au remplacement d'un poste vacant à partir de février.

Comme les années précédentes, les différentes contractualisations du Pays devraient permettre un financement à 72% de l'ingénierie. Cependant, les financements ne seront pas tous versés sur l'exercice 2025.

- Les autres charges de gestion courante : l'indemnité du Président du Pays (6 300 €), les bourses des internes-externes (30 000 €)
- Les dépenses d'investissement comprennent le renouvellement éventuel de matériel (5 000 €)

## RECETTES 2025

- Les dotations, subventions comprennent :
  - Le montant des cotisations des intercommunalités, sur l'hypothèse d'un montant de 1,40€/habitant, soit environ 203 000 € (le montant sera affiné une fois les données 2025 de l'INSEE connues)
  - Les subventions de l'ingénierie du Pays (219 138 €) :
    - ✓ Etat (ADEME, ARS, DRAAF, FNADT) : postes santé, alimentation, développement territorial (93 230 €)
    - ✓ Région : 4 postes : développement territorial, santé (2), transition écologique (58 908 €)
    - ✓ Département : financement du poste de direction (67 000 €)
  - Les subventions liées aux projets portés par le Pays (168 960 €) :
    - ✓ Etat (ADEME, ANCT, ARS, FNADT) : expérimentation mobilité-santé et plus, étude tiers-lieu, bourses internes-externes (109 660 €)
    - ✓ Région : expérimentation mobilité-santé et plus, week-end découverte des internes 2024 (5 000 €)
    - ✓ Département : expérimentation Territoire Agricole Engagé, évènement revitalisation centre-bourg, attractivité santé (55 800 €)
- Le résultat de fonctionnement reporté, estimé à 200 000 € pour l'instant.

## RECETTES A PERCEVOIR DANS LES EXERCICES SUIVANTS

Il s'agit uniquement de subventions prévisionnelles liées aux exercices 2024-2025 mais qui ne seront perçues qu'à partir de l'exercice 2026 (de l'ordre de 500 000 €). Elles sont citées à titre indicatif et ne figureront pas au budget primitif 2025 :

- Les subventions de l'ingénierie du Pays :
  - ✓ Europe : ingénierie LEADER 2024 et 2025 (104 000 €)
  - ✓ Etat : solde ingénierie CRTE 2025 (6 000 €)
  - ✓ Région : solde ingénierie 2025 (33 908 €)
- Les subventions liées aux projets portés par le Pays :
  - ✓ Europe : accompagnement des cantines scolaires dans l'approvisionnement en produits bio et locaux, cuisine mobile de sensibilisation, maîtrise d'ouvrage Natura 2000 sur 2024 et 2025 (367 440 €)
  - ✓ Région : attractivité-santé, mobilité-santé et plus (45 000 €)

Encours de la dette : Le Pays n'a contracté aucun emprunt ni ouvert de ligne de trésorerie.

### Etat du personnel

L'équipe du Pays est actuellement composée comme suit :

Fonction	Grade	Indice Majoré 2025
Directeur CDI de droit public à temps complet	Attaché principal	735
Cheffe de projet santé Titulaire détachée de la fonction publique d'Etat	Attaché	580
Chef de projet santé Pays/Agglomération CDD de droit public à temps complet	Attaché	455
Cheffe de projet développement territorial CDI de droit public à temps complet	Attaché	518
Cheffe de projet promotion territoriale CDI de droit public à temps complet	Attaché	518
Cheffe de projet transition écologique CDI de droit public à temps complet	Attaché	485
Cheffe de projet alimentation/PAT CDD de droit public à temps complet	Attaché	485
Cheffe de projet agriculture et agro-alimentaire CDD de droit public à temps complet	Attaché	678
Cheffe de projet LEADER/mobilité CDD de droit public à temps complet	Attaché	455
Assistante administrative et financière CDI de droit public à temps complet	Rédacteur territorial	431

Tous les agents travaillent sur la base de 35 h par semaine, à l'exception du directeur (39 h par semaine). L'ensemble du personnel bénéficie d'un compte épargne-temps.

Rose-Marie GERBE demande si le Pays est toujours impacté par les paiements tardifs du LEADER. Eric GUYOT précise que oui mais que le Pays ne portait pas Natura 2000 antérieurement.

Il ajoute qu'il a proposé de ne pas pourvoir le poste de PAT (il sera vacant en février car l'actuelle cheffe de projet ne souhaite pas renouveler son contrat). Il souhaite dédoubler les missions et les confier à la cheffe de projet transition écologique car cette thématique est transversale avec l'alimentation.

Il précise que l'action Ville à joie sera maintenue mais que les communes qui souhaitent faire appel à Ville à joie devront payer elles-mêmes. Raymond Le Van s'interroge sur le lien entre ces manifestations et les marchés. Le Président lui répond que Ville à joie doit fonctionner comme un évènement et que le Pays pourra aider à la communication.

Rose-Marie GERBE interroge sur les raisons pour lesquelles la cotisation n'est pas augmentée, que cela permettrait de répondre à un besoin financier.

Eric GUYOT répond que le Pays est confronté à 2 problématiques :

- ✓ Une problématique de trésorerie, due au retard de paiement des fonds européens. Elle va nécessiter l'ouverture d'une ligne de trésorerie en 2025. Le versement des fonds européens devrait intervenir en 2026.
- ✓ Un budget de fonctionnement déficitaire du Pays, ce qui oblige à puiser dans les réserves du Pays. Les collectivités sont toutes confrontées à des incertitudes ou des difficultés, il vaut donc mieux ne pas augmenter la cotisation cette année. En revanche, il faut prévoir une augmentation de cotisation dans les années suivantes.

Après en avoir délibéré, le Comité :

- ✓ approuve la tenue du DOB.



## 8. Projet de délibération 37-2024 : Approbation de la cotisation 2025 des intercommunalités membres du Pays

**VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

**VU** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5212-19, L 5212-20 et L 5741-1,

**VU** la délibération n°34-2022 du 20 décembre 2023 portant débat d'orientations budgétaires 2024,

Arrivée d'Adrien AUFEVRE.

La contribution des intercommunalités membres du Pays est fixée en totalité proportionnellement à la population qu'elles représentent.

Pour 2025, malgré la hausse des coûts énergétiques, il est proposé de maintenir la cotisation à 1,40€/habitant.

Le montant par EPCI sera calculé sur la base des données démographiques 2024 de l'INSEE (population totale).

Rose-Marie GERBE souhaite s'abstenir de voter car elle se dit en faveur d'une augmentation de cotisation.

Après en avoir délibéré, le Comité :

- ✓ fixe la cotisation des intercommunalités membres du Pays à 1,40€/habitant ;
- ✓ dit que cette cotisation sera calculée sur la base des données démographiques 2025 de l'INSEE (population totale).



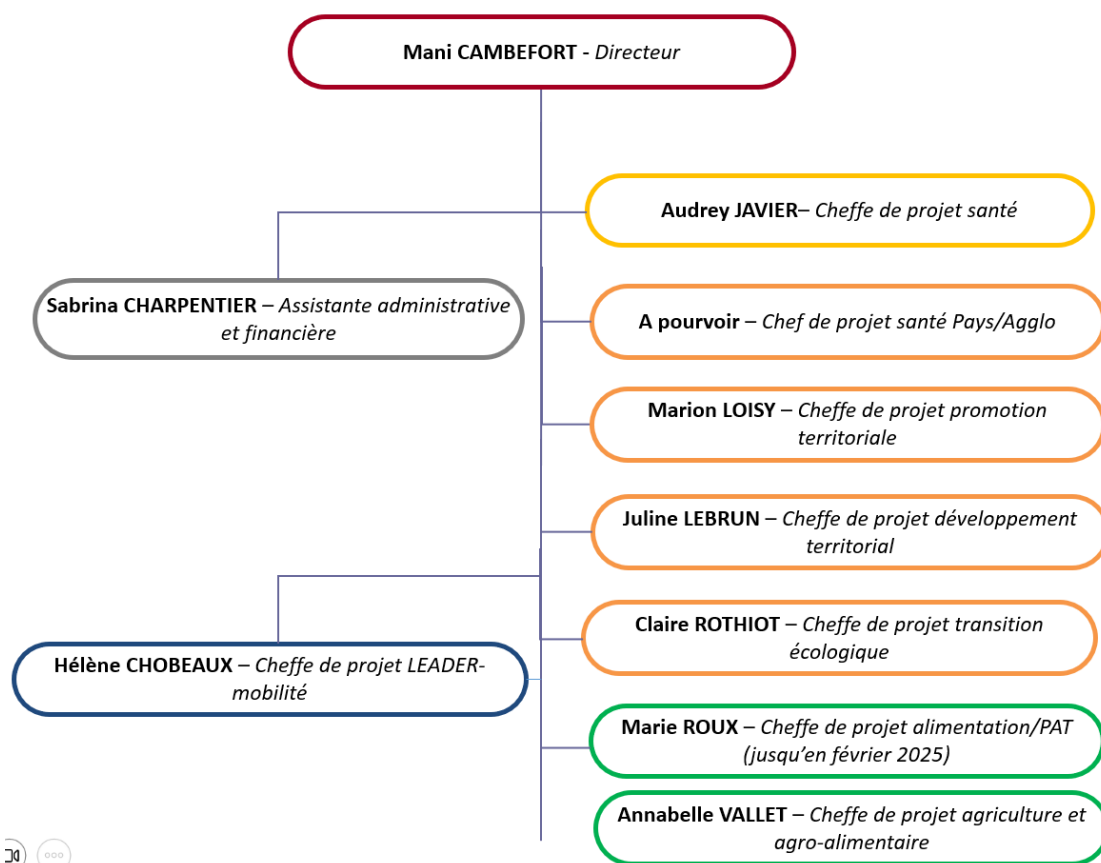
## 9. Demande de subvention ingénierie 2025 du Pays (projet de délibération 38-2024)

**VU** la convention LEADER 2023-2027, signée avec la Région Bourgogne Franche-Comté le 22 août 2023,  
**VU** le contrat de relance et de transition écologique 2021-2026, signé avec l'Etat le 22 décembre 2021,  
**VU** le contrat local de santé 2019-2023, signé avec l'ARS le 10 avril 2019,  
**VU** le règlement d'intervention 30.14 de la Région Bourgogne Franche-Comté relatif à l'ingénierie des territoires de projets, approuvé le 8 juillet 2022 pour la période 2022-2028,  
**VU** le règlement d'intervention fixant le dispositif de soutien du Département de la Nièvre aux Pays/Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux pour la période 2022-2026, adopté lors de la session des 28 et 29 mars 2022,  
**VU** le projet de territoire 2022-2026 du Pays, adopté le 28 septembre 2022,

Le Pays est reconnu par les différents financeurs (Europe, Etat, Région, Département) pour mettre en œuvre leurs politiques contractuelles, qui se veulent adaptées aux singularités de chaque territoire, a contrario des politiques sectorielles qui établissent les mêmes règles pour l'ensemble du territoire.

A ce titre, le Pays bénéficie depuis sa création d'un soutien à l'ingénierie. Celle-ci est fonction du cahier des charges des financeurs et du projet de territoire.

Pour 2025, l'équipe du Pays est composée comme suit :



La demande porte donc sur 10 postes (dont 3 on fait l'objet de demandes à part) :

### ➤ **Direction du Pays :**

Les missions sont :

- L'animation des instances du Pays ;
- Le management et l'animation de l'équipe ;



- La gestion administrative et financière du Pays ;
- Le suivi et l'animation des contractualisations avec les chefs de projet ;
- L'animation et le développement de projets ;
- La représentation des présidents du Pays et du Conseil de Développement et la participation à divers réseaux.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant	Financements	Montant
Frais salariaux	67 270 €	Département (100% frais salariaux)	67 000 €
Frais de déplacement	1 000 €	Autofinancement	1 270 €
<b>TOTAL</b>	<b>68 270 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>68 270 €</b>

➤ **Cheffe de projet LEADER - mobilité :**

Les missions sont :

- ✓ L'animation du programme LEADER ;
- ✓ L'accompagnement des porteurs de projet (y compris la pré-instruction des dossiers) ;
- ✓ L'animation et le secrétariat du comité de programmation LEADER ;
- ✓ La participation aux différents réseaux régionaux et nationaux.
- ✓ Accompagnement des EPCI et mise en œuvre d'actions sur la mobilité

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais salariaux	43 013 €	LEADER	40 372 €
Frais de déplacement	1 000 €	Autofinancement	10 093 €
Coûts indirects (15% frais salariaux)	6 452 €		
<b>TOTAL</b>	<b>50 465 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>50 465 €</b>

➤ **Cheffe de projet santé :**

Les missions sont :

- ✓ L'animation du CLS ;
- ✓ L'accompagnement des collectivités, des acteurs locaux dans le domaine de la santé ;
- ✓ Les actions de promotion du territoire pour lutter contre la désertification médicale ;
- ✓ Les actions de prévention de la santé.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais salariaux	51 000 €	ARS (50% frais salariaux)	27 000 €
Frais de déplacement	3 000 €	Région (30% frais salariaux)	15 300 €
		Autofinancement	11 700 €
<b>TOTAL</b>	<b>54 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>54 000 €</b>

➤ **Chef de projet santé :**

Les missions sont :

- ✓ Les actions de promotion et d'attractivité en matière de santé ;
- ✓ La coordination des actions de prévention santé-environnement (ambrosie, maladie de Lyme) ;
- ✓ L'élaboration et l'animation du CLSM ;
- ✓ La définition d'une stratégie opérationnelle santé-prévention, cohérente avec le CLS et ce, en lien avec les politiques publiques menées par Nevers Agglomération.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Frais salariaux	44 500 €	Région (50% frais salariaux)	21 000 €
Frais de déplacement	3 000 €	ARS (30% frais salariaux)	15 000 €
		Autofinancement	11 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>47 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>47 500 €</b>

➤ **Cheffe de projet développement territorial :**

Les missions sont :

- ✓ La coordination et l'animation des démarches de revitalisation centre-bourg (y compris ENVI) ;
- ✓ L'animation des réunions d'agents de développement ;
- ✓ L'accompagnement des porteurs de projets dans l'émergence des projets ;
- ✓ Le lien avec le CRTE.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Frais salariaux	47 250 €	FNADT (50%)	26 250 €
Frais de déplacement	3 000 €	Région (30% frais salariaux)	14 850 €
		Autofinancement	11 400 €
<b>TOTAL</b>	<b>52 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>52 500 €</b>

➤ **Cheffe de projet promotion territoriale :**

Les missions sont :

- ✓ La réalisation d'actions de sensibilisation, d'information, de formation et de partage d'expérience pour développer une culture de l'accueil ;
- ✓ La création d'outils d'accueil pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants ;
- ✓ La réalisation d'actions en faveur de l'accueil de nouveaux habitants, actifs et entreprises.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Frais salariaux	50 500 €	LEADER	47 260 €
Frais de déplacement	1 000 €	Autofinancement	11 815 €
Coûts indirects (15% frais salariaux)	7 575 €		
<b>TOTAL</b>	<b>59 075 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>59 075€</b>

➤ **Cheffe de projet transition écologique :**

Les missions sont :

- ✓ Accompagner le territoire dans sa transition écologique à travers ses projets d'aménagements ;
- ✓ Prendre en compte les enjeux liés à l'urbanisme durable (SRADDET, SCoT/ PLUi, ZAN).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Frais salariaux	46 700 €	Région (50% frais salariaux)	21 000 €
Frais de déplacement	3 000 €	Autofinancement	28 700€
<b>TOTAL</b>	<b>49 700 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>49 700 €</b>

Après en avoir délibéré, le Comité :

- ✓ valide les plans de financement prévisionnels ;
- ✓ autorise l'autofinancement du Pays à appeler du FEADER, qui pourra être majoré le cas échéant ;
- ✓ autorise le Président à solliciter les subventions et à signer tous les documents liés à ces demandes.



## 10. Délibération 39-2024 : Demande de subvention pack attractivité santé 2025

Depuis plusieurs années, le Pays Val de Loire Nivernais travaille à l'élaboration d'une stratégie performante en matière de santé pour le territoire, et mène notamment différentes actions grâce au Contrat Local de Santé qu'il porte et anime. Un certain nombre d'actions sont menées dans le but d'attirer les professionnels de santé et les inciter à exercer sur le Pays. C'est crucial pour l'avenir du territoire, tant la démographie médicale s'est infléchie ces dernières années.

Pour 2025, il est prévu les 3 actions suivantes :

- 2 week-ends découverte (au printemps et à l'automne). Partant du constat qu'une installation est avant tout un choix de vie, il s'agit de faire découvrir le territoire et ses opportunités à de potentiels futurs professionnels. Ce projet étant déjà mené depuis quelques années, il a permis plusieurs installations sur le territoire : depuis 2016, sur 118 personnes différentes, 13 ont été installées grâce à cette action, soit plus de 11%. Et de nombreuses autres ont effectué des remplacements sur le territoire.
- 3 sessions d'accueil : il s'agit de temps organisés un soir de semaine dans un lieu phare du territoire (par exemple l'USON Rugby), en présence des acteurs de santé pour faire la promotion du territoire et de ses produits. Sur chaque session, il est envisagé de remettre des boxs thématiques (ex : sport, culture...) pour mieux faire connaître les offres du territoire.
- la participation à des salons de professionnels de santé : 4 salons sont identifiés :
  - Le salon de l'ISNAR-IMG (InterSyndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale)
  - La journée des internes organisée par l'URPS (Union régionale des professionnels de santé) à Arc-et-Senans : déjà financée par la Région via un autre dispositif, elle ne fait pas l'objet de la demande.
  - Le Printemps Médical de Bourges
  - Le forum de l'AJMGB (Association des Jeunes Médecins Généralistes de Bourgogne)

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Financements</b>	
Week-end des internes	15 000 €	Région	17 500 €
Sessions d'accueil	10 000 €	Département	10 500 €
Salons santé	10 000 €	Autofinancement	7 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>35 000 €</b>

Après en avoir délibéré, le Comité :

- ✓ valide le projet et le plan de financement prévisionnel ;
- ✓ autorise le Président à solliciter les subventions et à signer tous les documents liés à ces demandes.



## 11 Délibération 40-2024 : Demande de subvention animation 2025 Natura 2000

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 11-2023 de reprise de la maîtrise d'ouvrage Natura 2000 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024,

Le Pays Val de Loire Nivernais porte depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024 la maîtrise d'ouvrage des 2 zones Natura 2000 qui se trouvent sur son territoire :

- ✓ Vallées de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre
- ✓ Val de Loire Nivernais

Le portage de Natura 2000 a fait l'objet d'un appel d'offres pour sélectionner la(les) structure(s) chargée(s) de l'animation. Les Conservatoires d'Espaces Naturels Bourgogne et Centre Val de Loire ont été retenus et sont donc chargés de l'animation.

Pour 2025, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Financements	
Prestations	250 000 €	FEADER	204 480 €
Frais salariaux	4 000 €		
Frais de déplacement	1 000 €	Région	51 120 €
Coûts indirects	600 €		
<b>TOTAL</b>	<b>255 600 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>255 600 €</b>

Après en avoir délibéré, le Comité :

- ✓ de valider les plans de financement prévisionnels ;
- ✓ d'autoriser l'autofinancement du Pays à appeler du FEADER, qui pourra être majoré le cas échéant ;
- ✓ d'autoriser le Président à solliciter les subventions et à signer tous les documents liés à ces demandes.



## 11. Délibération 41-202 : Demande de subvention expérimentation territoires transition écologique

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Pays a répondu à l'appel à projet « Expérimentation territoires transition écologique et santé » publié par la DREAL dans le cadre du plan régional santé environnement 4. Il vise à mettre en œuvre un projet d'acculturation des élus à l'urbanisme favorable à la santé grâce à un accompagnement par Alterre. Ce projet comprend :

- ✓ des actions de sensibilisation dont la première a été effectuée en Conférence des Maires le 16 novembre et dont d'autres auront lieu en commission revitalisation centre-bourg ou lors du séminaire revitalisation de mai 2025.
- ✓ un accompagnement précis par Alterre d'une commune dans le cadre d'un projet d'urbanisme favorable à la santé avec participation citoyenne
- ✓ la production d'un livrable par Alterre qui sera remis aux participants du séminaire revitalisation sur le thème « conduire un projet en urbanisme favorable à la santé sur le Pays Val de Loire Nivernais ».
- ✓ Un appel à candidature porté par le Pays pour 14 000 € afin d'accompagner des communes volontaires dans la mise en œuvre d'un projet d'urbanisme favorable à la santé.
- ✓ Un relais par le Pays des appels à projet consacrés au sujet et un accompagnement des projets des communes dans cette optique.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Financements	
Communication	1 000 €	DREAL	15 000 €
Appel à candidature communes	14 000 €	Autofinancement	3 788,96 €
Frais salariaux	3 788,96 €		
<b>TOTAL</b>	<b>18 788,96 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 788,96 €</b>

Anne WOZNIAK demande quels sont les débouchés de cette expérimentation. Il lui est répondu que cette étude globale sera une aide à l'aménagement, indiquant comment favoriser la santé, le bien-être des concitoyens....

Après en avoir délibéré, le Comité :

- ✓ valide le projet et le plan de financement prévisionnel ;
- ✓ autorise le Président à solliciter les subventions et à signer tous les documents liés à ces demandes.



## **12. Questions diverses**

Sans question, la séance est levée à 18 heures.